

**Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et
l'Office de Tourisme pour la vente de plans illustrés de Dieppe
et de brochures à destination du jeune public**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE 14 MARS DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n° 6), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 5 à la question n° 16), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 25), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 6), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 5), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 36), M. LAPENA Christian (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 25), M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane, Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 5).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que lors du Conseil Municipal du 26 mai 2011, la Ville de Dieppe approuvait la mise en place d'une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime, pour les années 2011 à 2013, pour la vente de plans illustrés de Dieppe et de brochures à destination du jeune public à l'Office.

Par délibération du 27 novembre 2012, la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise dénommée Dieppe-Maritime a décidé de dissoudre l'Établissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme Dieppe-Maritime » au 31 décembre 2012 et de créer une régie sans personnalité morale mais à autonomie financière à compter du 1^{er} janvier 2013.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2013, Dieppe-Maritime se substitue à l'EPIC « Office de Tourisme Dieppe-Maritime » dans ses obligations au regard des contrats conclus.

Afin de prendre acte de la substitution de la Communauté d'Agglomération "Dieppe Maritime" à l'EPIC Office de Tourisme Dieppe-Maritime, il est nécessaire d'établir un avenant n° 1 à cette convention de partenariat (en annexe).

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Vu :

- la délibération n° 22 du 26 mai 2011 relative à la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime pour la vente de plans illustrés de Dieppe et de brochures à destination du jeune public,
- la convention n° 2011-186 du 1^{er} juillet 2011 correspondante,

Considérant l'avis formulé par la commission n° 5 réunie le 4 mars 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-186 du 1^{er} juillet 2011 et tous les documents s'y rapportant.

☛ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--